



ORGANISME
DE FORMATION-CFA

ORGANISATION DES TESTS DE SÉLECTION POUR :
LE CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION
« EDUCATION ET TRAVAIL DES JEUNES ÉQUIDÉS »

En fonction des documents fournis pour votre inscription (certains diplômes donnant l'équivalence aux Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation), vous allez être convoqué(e) pour participer :

- Aux Tests d'Exigences Préalables (phase 1 de la sélection) ;
- Aux Tests d'entrée en formation mis en place par FORMAPI (phase 2 de la sélection).

PHASE 1

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre, le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « éducation et travail des jeunes équidés » du Certificat de spécialisation.

Les exigences préalables à l'entrée en formation du certificat de spécialisation mention « éducation et travail des jeunes équidés » sont les suivantes :

Le (la) candidat(e) doit :

- **Être titulaire de l'une des certifications suivantes :**

- Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole,
- Baccalauréat professionnel conduite et gestion de l'exploitation agricole
- Brevet de technicien agricole option production, qualification professionnelle « technicien généraliste »,
- Brevet de technicien agricole option « production », qualification professionnelle « conduite de l'exploitation de polyculture élevage »,
- Brevet de technicien supérieur agricole option « analyse et conduite de systèmes d'exploitation »,
- Brevet de technicien supérieur agricole option « productions animales »

Ou, sur décision du directeur régional de l'agriculture et de la forêt, d'une certification ou titre homologué de niveau 4 Minimum de spécialité voisine :

- Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif » mention « Activités Equestres »
- Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) spécialité « Perfectionnement sportif » mention « Sports Equestres ».

PHASE 2

TESTS DE SELECTION ORGANISES PAR L'ORGANISME DE FORMATION FORMAPI

Les candidats ayant satisfaits aux tests des exigences préalables à l'entrée en formation sont convoqués pour participer aux tests de sélection de l'organisme de formation, ces tests se composent des épreuves suivantes :

1) ENTRETIEN – DURÉE : 30 MINUTES

L'entretien porte sur :

- Le CV du candidat mettant en évidence ses acquis en matière scolaire, professionnelle, sportive et d'animation, justifiés par les diplômes, certificats ou attestations en concordance ;
- La lettre de motivation précisant le projet professionnel (la relation entre le parcours de formation et l'emploi visé, le champ d'intervention professionnelle souhaité, le type de structure employeur visé, les conditions de financement de la formation, les perspectives d'évolution à moyen terme).

Pour tout renseignement complémentaire, nous restons à votre disposition au 03.80.74.08.88 ou à l'adresse mail suivante : suiviadministratif@formapi.fr